



Les cours minerve arnaqueurs ,j'aurais voulu avoir des conseils

Par **este16130**, le **25/08/2016 à 17:23**

bonjour,

j ai commencé les cours minerve le 16/02/12 et j ai dû arrêter aux bout de 4 mois suite à une maladie. je leur ai envoyé un recommandé AR, ils m'ont fait réponse que je n'avait pas le droit de quitter les cours minerves au delà d'un délai de 3 mois, après j ai fait interdire les prélèvements auprès de ma banque et, là, ils ont appelé tous les jours, je n en pouvais plus, donc ma mère leur a fait un courrier pour leur dire que j avais du être hospitalisée et, là, plus de nouvelle jusqu'à il y a 2 mois je n arrête pas d avoir des coups de téléphone et des courriers d'euroacting, cela après 4 ans, c'est abusé, ils me réclament 888 € alors que je devais payer, à la base, 690 € et que j ai payé pendant 5 mois 75 €, que dois-je faire ?

Merci.

Par **BrunoDeprais**, le **25/08/2016 à 17:26**

Bonjour

Toujours pareil, lire le contrat signé pour commencer.

Par **Tisuisse**, le **25/08/2016 à 18:31**

Bonjour,

Vous avez, dans cette rubrique "droit de la consommation" de très nombreuses discussions traitant de cette société de cours par correspondance. Par ailleurs, le courrier que vous avez reçu émane d'une officine de recouvrement. Vous avez donc un dossier complet, en en-tête de cette même rubrique, qui traite de ces officines de recouvrement, dossier rédigé par des juristes. Prenez-en connaissance et vous saurez quoi faire et quoi ne pas faire.